

Convention internationale du 10 octobre 1957 sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer

RS 0.747.331.52; RO 1966 1517

Champ d'application de la convention le 10 février 2005, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Chine				
Macao ^a	6 décembre	1999	20 décembre	1999
Liban	23 décembre	1994 A	23 juin	1995
Luxembourg	18 février	1991 A	18 mai	1991
Singapour	13 septembre	1977 S	31 mai	1968

^a Du 23 septembre 1999 au 19 décembre 1999, la Convention était applicable à Macao sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Portugal. A partir du 20 décembre 1999, Macao est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 6 décembre 1999, la Convention est également applicable à la RAS Macao à partir du 20 décembre 1999.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1973 698, 1982 508, 1984 530, 1985 605, 1986 2262, 1987 1149, 1988 1538 et 1990 1732.

